



La Plaine sur mer

MAIRIE DE LA PLAINE-SUR-MER

LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté n° 2024-496-PM

Objet : demande d'ouverture de débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes le samedi 02 novembre 2024 à l'occasion d'un Equifun d'Halloween.

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu le code de la santé publique, article L.3334.2

Considérant la demande d'ouverture de débit de boissons temporaire formulée par Madame Elodie AVERTY Secrétaire de l'association « Les Cavaliers de Joalland Equitation » dont le siège social est situé chemin des Perdrix 44770 La Plaine-sur-Mer, pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes, à l'occasion d'un Equifun d'Halloween, le samedi 02 novembre 2024 de 14H00 à 17H00, à Joalland Equitation, Chemin des Perdrix.

ARRÊTE

Article 1 : Madame Elodie AVERTY en sa qualité de Secrétaire de l'association « Les Cavaliers de Joalland Equitation » est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes à l'occasion d'un Equifun d'Halloween qui aura lieu le samedi 02 novembre 2024, à Joalland Equitation, Chemin des Perdrix.

Article 2 : Cette autorisation est valable le samedi 02 novembre 2024 de 14H00 à 17H00.

Article 3 : Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois suivant sa publication auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame Elodie AVERTY Secrétaire de l'association « Les Cavaliers de Joalland Equitation »
- Madame le Commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie de Pornic
- Monsieur le Responsable du service de Police Municipale de La Plaine-sur-Mer

La Plaine-sur-Mer, le 04 Octobre 2024

Séverine MARCHAND
Maire

